



Les bassins de vie en Lorraine en 2012 :

un accès inégal aux équipements

■ Steve PIRALLA

La Lorraine est structurée en 66 bassins de vie, dont 40 sont ruraux. Les bassins ruraux représentent deux tiers du territoire lorrain, mais seulement un tiers de la population régionale. Leur population augmente plus vite que celle des bassins de vie urbains. Cette progression démographique concerne principalement les couronnes des grandes agglomérations régionales. Dans les bassins ruraux, l'offre plus réduite d'équipements contraint les habitants à des temps d'accès plus longs.

Le bassin de vie est le plus petit territoire permettant d'étudier les conditions de vie des habitants. Le zonage en bassins de vie permet d'identifier les pôles, c'est-à-dire les villes disposant d'une gamme suffisante d'équipements dits intermédiaires (police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales...) et les communes dont les habitants fréquentent ces équipements. Ce zonage fournit ainsi une partition du territoire, utile notamment dans le cadre de la mise en place de politiques d'aménagement.

66 bassins de vie en Lorraine

La Lorraine est structurée en 66 bassins de vie. Les frontières de ces bassins de vie ne s'arrêtent pas aux limites régionales. Une dizaine d'entre eux empiètent sur une région voisine, comme par exemple le bassin de vie du Thillot, dont une partie est située en Franche-Comté.

Inversement, 13 bassins de vie d'autres régions débordent sur la Lorraine. C'est, par exemple, le cas du bassin de vie de Luxeuil-les-Bains en Franche-Comté, qui comprend les communes lorraines de Plombières-les-Bains et du Val-d'Ajol.

Parmi les 66 bassins de vie lorrains, 40 sont des bassins de vie ruraux selon les critères utilisés par la Commission européenne (encadré méthodologique). Ils constituent près des deux tiers du territoire lorrain, mais leur population ne représente qu'un tiers de la population régionale. Ces bassins de vie ruraux sont essentiellement périurbains (Vézelize, Rohrbach-lès-Bitche...) ou animés par un petit pôle (Commercy, Neufchâteau, Bitche...). En moyenne, les pôles représentent 38% de la population des bassins de vie ruraux.

Les bassins de vie urbains se concentrent principalement autour de grands pôles (Metz, Nancy...) et de pôles périurbains (Ludres, Joef...). En moyenne, ces pôles concentrent 80% de la population de leur bassin de vie.

Les bassins de vie lorrains comptent en moyenne 35 450 habitants pour 35 communes et s'étendent sur 354 km². Le plus petit est le bassin de Longeville-lès-Saint-Avold (36 km²), le plus vaste celui de Neufchâteau (1 209 km²).

Dans le nord de la région, où le maillage en villes moyennes est le plus important, les bassins de vie sont plus nombreux. Ainsi, le département de la Moselle comprend 25 bassins de

vie, d'une superficie moyenne de 260 km². À l'inverse, la Meuse se compose principalement de 9 bassins de vie, d'une superficie moyenne de 569 km².

Les bassins de vie des principales agglomérations lorraines sont naturellement les plus peuplés. Dans le bassin de vie messin, le plus peuplé, 348 400 habitants vivent dans 120 communes. Celui de Nancy compte 303 300 habitants dans 63 communes. Longeville-lès-Saint-Avold est le bassin lorrain le moins peuplé avec 4 800 habitants dans deux communes (avec la commune de Bambiderstroff).

Progression de la population dans les couronnes des grandes agglomérations

La population des bassins de vie ruraux augmente en moyenne plus vite que celle des bassins de vie urbains. Ainsi, entre 1999 et 2009, la population s'est accrue de 0,4% par an dans les bassins de vie ruraux, et de seulement 0,1% dans les bassins urbains. C'est dans les bassins ruraux animés par un pôle moyen ou périurbains que la population a le plus progressé (0,8% par an en moyenne).

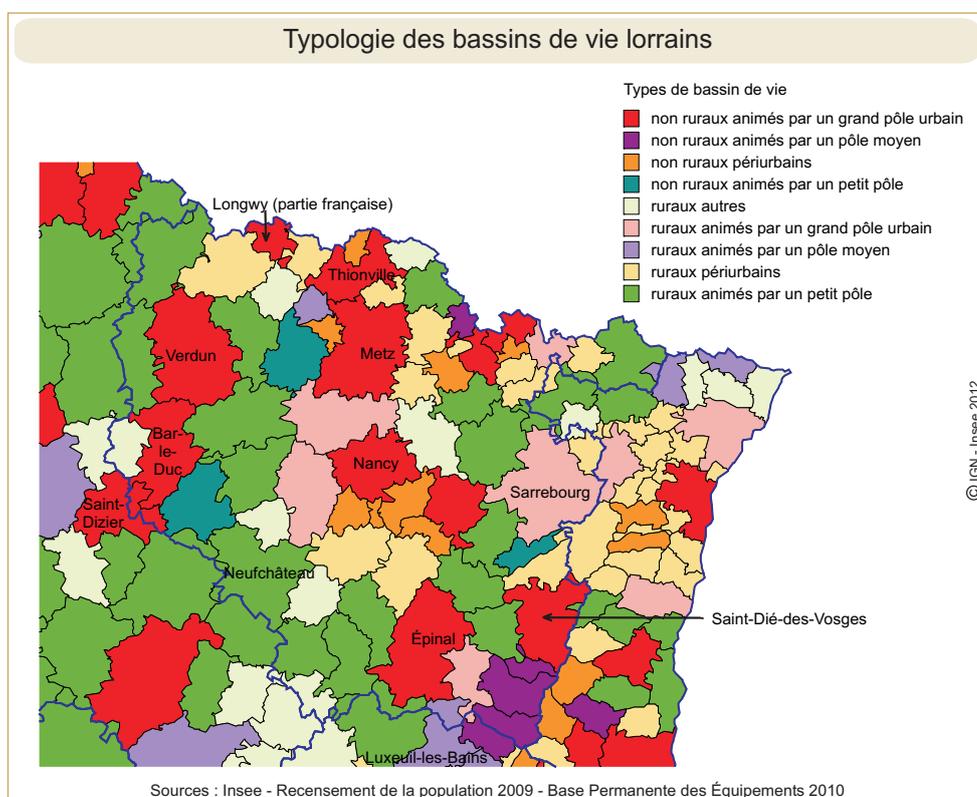
Plus en détail, c'est dans les bassins de vie qui forment la couronne des grandes agglomérations que la population augmente le plus. Dans les bassins d'Hettange-Grande et de Boulay-Moselle notamment, la population a progressé respectivement de 2% et 1,6% par an entre 1999 et 2009.

Les bassins de vie en recul démographique se situent principalement dans le sud et l'ouest de la région, ainsi que dans le Bassin houiller. C'est dans le bassin de Ligny-en-Barrois que la population a le plus diminué (-0,74% par an entre 1999 et 2009).

Les jeunes plus urbains

Les bassins de vie concentrant la plus forte proportion de jeunes se situent sur le sillon lorrain, d'Épinal à Metz, et s'étendent jusqu'à Commercy à l'ouest, Baccarat à l'est et Farébersviller au nord-est. Ce sont essentiellement des bassins animés par des grands pôles et des bassins périurbains. Ainsi, plus d'un tiers des habitants du bassin de vie de Nancy ont moins de 25 ans.

Les bassins de vie ayant la plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus se concentrent dans le sud et l'ouest de la région, dans des bassins à dominante rurale. C'est dans le bassin de vie du Thillot que cette proportion est la plus élevée (22,3%). La part de personnes âgées de 65 ans et plus est beaucoup plus faible dans les bassins de vie urbains et périurbains. À titre de comparaison, dans le bassin de vie d'Hettange-Grande, elle n'est que de 11,9%.



La population des bassins ruraux augmente plus vite

Type de bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Nombre de communes	Population en 2009	Taux de variation annuel moyen de population 1999-2009	Superficie (en km ²)	Densité de population (hab/km ²)
Non rural	26	819	1 564 461	0,1%	8 662	181
dont : animé par un grand pôle	11	559	1 271 759	0,0%	5 749	221
animé par un pôle moyen	4	47	83 241	-0,2%	875	95
animé par un petit pôle	3	96	48 536	0,1%	1 044	47
périurbain	8	117	160 925	0,4%	994	162
Rural	40	1 507	773 885	0,4%	14 683	53
dont : animé par un grand pôle	5	245	230 793	0,2%	2 585	89
animé par un pôle moyen	1	12	16 930	0,8%	123	137
animé par un petit pôle	15	697	240 988	0,2%	7 172	34
périurbain	13	353	217 824	0,8%	2 987	73
autre	6	200	67 350	0,3%	1 816	37
Lorraine	66	2 326	2 338 346	0,2%	23 345	100

Source : Insee - Recensements de la population 2009 et 1999

Une palette d'équipements plus restreinte dans les bassins ruraux

Les équipements présents dans les bassins de vie ruraux sont moins diversifiés que dans les bassins urbains. La différence est particulièrement

importante dans la gamme des équipements supérieurs (Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...). Les bassins de vie ruraux possèdent en moyenne 11,5 des 35 équipements de la gamme supérieure, contre 19,5 pour les bassins de vie urbains.

Dans les bassins de vie ruraux, les équipements sont beaucoup moins concentrés dans les pôles. En moyenne, près de cinq équipements sur dix s'y concentrent, contre huit sur dix dans les bassins urbains. De la même façon que dans les bassins urbains, ce sont les pôles moyens qui concentrent le plus les équipements, en particulier ceux de la gamme intermédiaire.

Les bassins de vie périurbains, qu'ils soient ruraux ou urbains, ont généralement une moindre diversité d'équipements. Ils profitent des équipements structurants des pôles plus importants (services spécialisés de médecine, lycée par exemple). Ainsi, les bassins de vie non ruraux périurbains possèdent en moyenne 19 des 60 équipements du domaine de la santé contre 46 dans les bassins de vie urbains animés par un grand pôle.

Un accès aux équipements plus long pour les ruraux

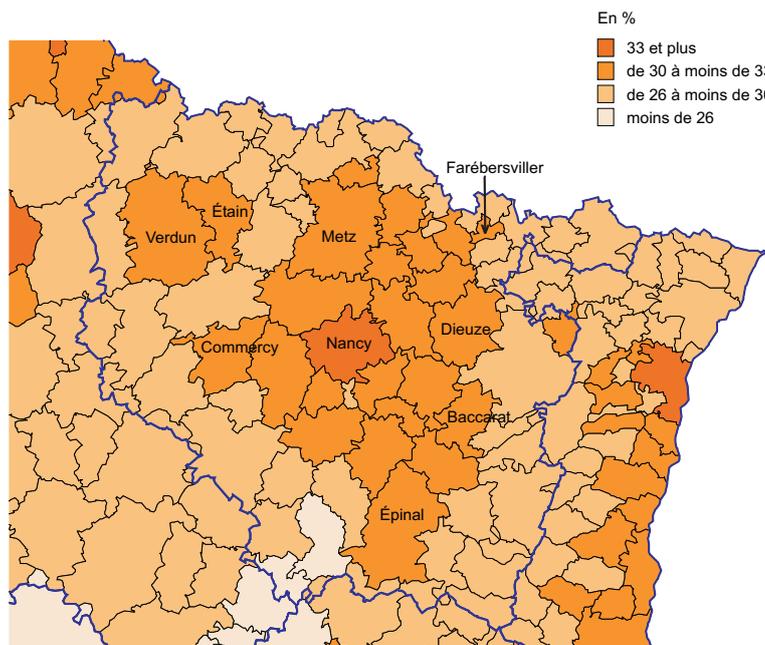
La répartition et la concentration inégales des équipements influent directement sur les temps d'accès, considérés ici en heure creuse et par la route.

Pour la moitié des habitants des bassins de vie ruraux, l'accès aux équipements de la gamme supérieure prend plus de 30 minutes. C'est deux fois plus long que pour les habitants des bassins de vie urbains.

L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire se fait en moyenne en moins de 6 minutes pour la moitié des habitants des bassins de vie urbains, contre plus de 15 minutes pour les habitants des bassins de vie ruraux.

Enfin, la moitié des habitants des bassins de vie urbains sont à proximité immédiate des équipements de la gamme de proximité (poste, banque, épicerie, boulangerie, école, médecin, pharmacie...), contre plus de quatre minutes pour les habitants des bassins de vie ruraux. Le long du sillon lorrain et dans le Bassin houiller principalement, les temps d'accès aux équipements de proximité sont les plus courts.

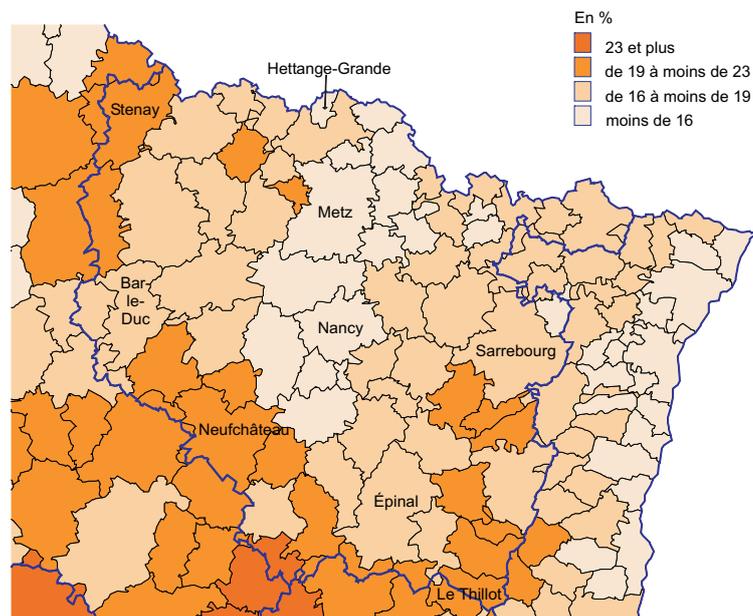
Part de la population des moins de 25 ans dans les bassins de vie lorrains en 2009



Sources : Insee - Recensement de la population 2009

© IGN - Insee 2012

Part de la population des 65 ans et plus dans les bassins de vie lorrains en 2009



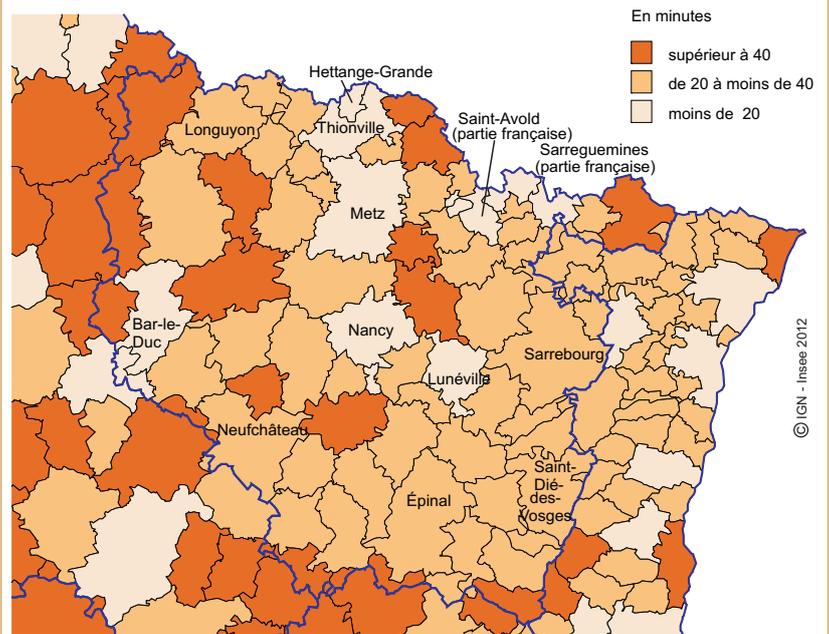
Sources : Insee - Recensement de la population 2009

© IGN - Insee 2012

La moitié des habitants des bassins de vie ruraux sont à moins de 9 minutes d'un établissement scolaire de la maternelle au collège. Dans les bassins de vie urbains, l'accès aux mêmes équipements prend en moyenne 2 minutes de plus. Par contre, l'accès aux lycées, qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels, est deux fois plus long dans les bassins de vie ruraux. Ainsi, la moitié des habitants des bassins de vie ruraux sont à plus de 25 minutes d'un lycée, contre 12 minutes pour les habitants des bassins de vie urbains.

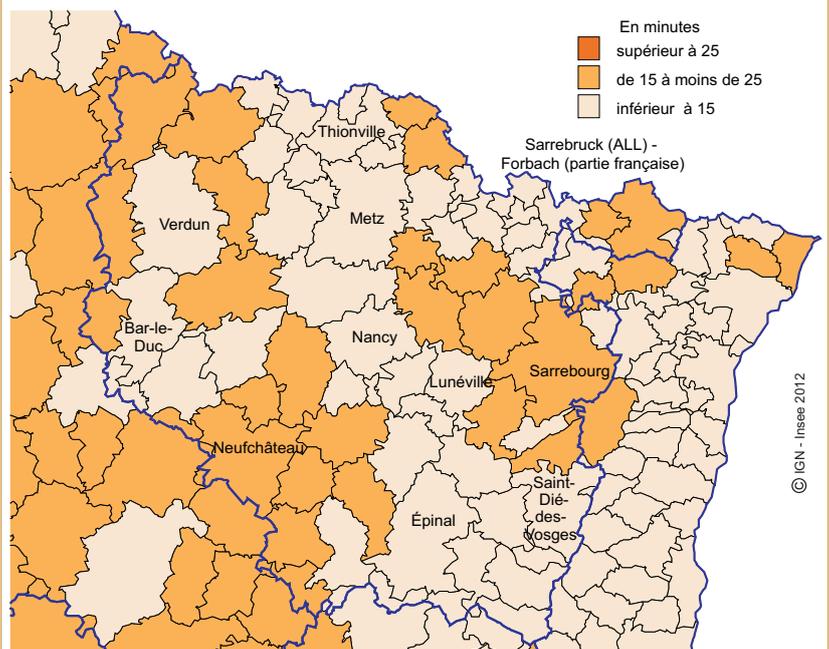
Dans le domaine de la santé, la moitié des habitants des bassins de vie ruraux sont à plus de 30 minutes d'un centre de santé (dispensaire ou centre de soins) contre moins de 15 minutes pour les habitants des bassins urbains. L'accès aux maternités est également 2 fois plus long dans les bassins de vie ruraux. La moitié des habitants des bassins de vie ruraux sont à plus de 45 minutes d'une maternité.

Temps d'accès médian aux équipements de la gamme supérieure



Sources : Insee - Recensement de la population 2009 - Base Permanente des Équipements 2010

Temps d'accès médian aux équipements de la gamme intermédiaire



Sources : Insee - Recensement de la population 2009 - Base Permanente des Équipements 2010

Définitions

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee relèvent de six domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports, loisirs et culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu.

- **La gamme de proximité** comporte 29 équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...
- **La gamme intermédiaire** comporte 31 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...
- **La gamme supérieure** comporte 35 équipements : Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...

Le périurbain (ou couronne périurbaine) est constitué des communes dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Savoir plus :

- « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 - Des équipements moins variés en milieu rural », Insee Première n° 1425, décembre 2012.

- « Accessibilité aux équipements dans l'espace rural lorrain », Économie Lorraine n°75, février 2007.

Site internet :

- www.insee.fr



Insee Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229
54042 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 91 85 85
Fax : 03 83 40 45 61
www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET
Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN
Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

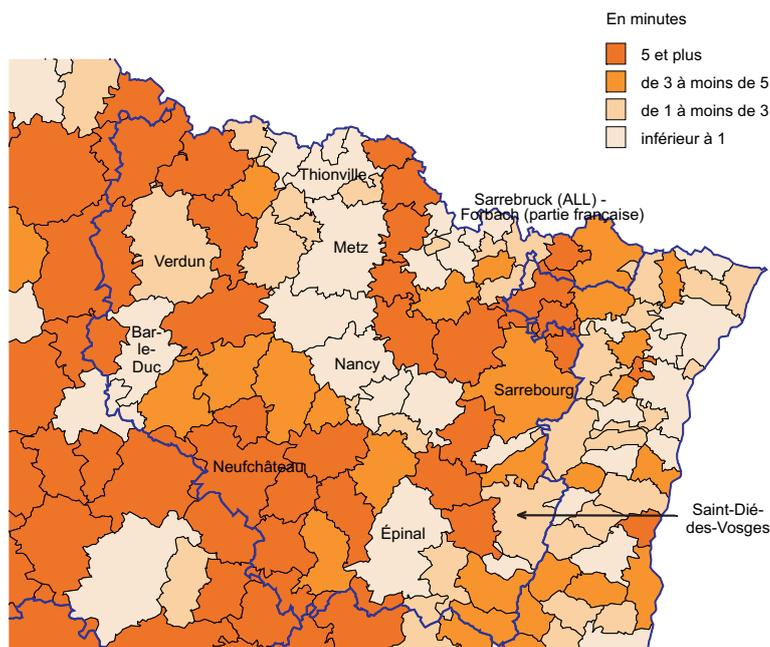
Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD
Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657
© INSEE 2012

Temps d'accès médian aux équipements de la gamme de proximité



Sources : Insee - Recensement de la population 2008 - Base permanente des Équipements 2010 - distancier ODOMATRIX

Méthodologie

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'**équipements intermédiaires**.

Deux étapes successives permettent de délimiter le périmètre des bassins de vie :

- Identification des **pôles**. Les communes ou les unités urbaines disposant d'au moins 16 équipements parmi 31 équipements intermédiaires sont qualifiées de pôles.
- Délimitation du bassin de vie, c'est-à-dire de la **zone d'influence de ces pôles**. Cette zone d'influence se compose des communes non pôles les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, en heure creuse, par la route. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Cette base de flux et de pôles est ensuite traitée par une méthode permettant d'agréger les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie.

Le caractère **rural** des bassins de vie est défini à partir de critères désormais utilisés par la Commission européenne pour qualifier les espaces ruraux. La méthode de détermination repose sur la présence de **pôles dits urbanisés**, c'est-à-dire des concentrations de carreaux contigus de 200 mètres de côté ayant une densité su-

périeure ou égale à 300 habitants au km² et une population supérieure ou égale à 5 000 habitants. Ces zones sont appelées **zones intermédiaires**. On distingue parmi ces zones intermédiaires les **zones urbaines** (densité de population supérieure à 1 500 habitants au km² et comptant plus de 50 000 habitants). Une **zone rurale** est une zone non intermédiaire (et donc non urbaine). Concrètement, on dispose pour chaque commune de la population «intermédiaire» et «rurale». Ces populations sont agrégées par bassin de vie. Un bassin de vie sera qualifié de rural si au moins 50% de sa population est rurale.

Le précédent zonage en bassins de vie avait été défini en 2003 à partir des données de l'inventaire communal (enquête aujourd'hui abandonnée) et des flux domicile-travail. Il se composait de 1 745 bassins des bourgs et petites villes et 171 bassins des grandes agglomérations. Ces bassins étaient définis autour des pôles de services intermédiaires, c'est-à-dire de communes disposant d'au moins neuf services parmi supermarché, droguerie, librairie, magasin de chaussures, magasin de meubles, magasin d'électroménager, magasin de vêtements, centre de secours, collège, gendarmerie ou police, perception, ambulance, dentiste, kinésithérapeute, vétérinaire, banque, notaire.

La base permanente des équipements 2010 a servi à l'élaboration des bassins de vie 2012.